

Chronique

Par Marjorie Seewer,
membre du comité de l'ARCID*



Arnaques: minimisez la panique

Il existe certaines tentatives d'escroquerie dans la branche immobilière, dont celle demandant aux locataires de payer leur prochain loyer sur des coordonnées bancaires inconnues au bataillon. Les arnaqueurs se présentent en tant qu'employés de gérance et contactent les habitants par téléphone, par courrier électronique ou encore par courrier postal en utilisant le nom et le logo du bailleur.

Il arrive que le motif soit une prétendue vente de l'immeuble ou encore un récent changement dans le service de comptabilité. Il se peut même que les futures victimes reçoivent directement des factures falsifiées.

Dans la majorité des cas, ces modifications ont réellement lieu

lors d'un changement de régie ou de propriétaire. Il ne faut donc pas hésiter à jeter un œil sur le titulaire du compte, car il en va de la responsabilité du locataire de bien effectuer ses paiements.

En effet, en cas d'erreur sur le destinataire du versement, le locataire devra payer une nouvelle fois le montant du loyer au vrai propriétaire, faute de quoi une mise en demeure peut lui être remise engendrant ainsi de graves complications ultérieures (ex.: la résiliation du contrat de bail, selon le Code des obligations, article 257 d).

L'attention du locataire est aussi de mise pour les prétendues visites d'immeubles où des personnes non annoncées et méconnues sonnent aux portes palières en prétextant

un simple contrôle technique, sans aucune explication. Pour écarter tout soupçon, il est conseillé de contacter le gestionnaire d'immeubles usuel.

Prudence également pour les annonces d'appartements en location. Il est fortement déconseillé de donner des détails trop personnels ou de verser un acompte financier avant de connaître le gérant, la régie ou le propriétaire du bien. Les documents nécessaires à la candidature peuvent, d'une manière générale, être donnés lors du rendez-vous.

www.arcid.ch

* Chambre suisse des diplômés de l'immobilier